

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 39 (2002)

Heft: 1522

Rubrik: Canton de Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat, la justice et le citoyen

**C'est l'heure du Rapport annuel
du Conseil d'Etat vaudois.
Regard statistique sur l'administration
de la justice dans le canton.**

Le Rapport de gestion du Conseil d'Etat vaudois est un de ces documents que l'on feuillette comme cela, sans trop y penser, en repérant tous les points qui ont fait l'actualité. Ce sont là des travaux récapitulatifs qui servent à remplir les armoires des bureaux et qui serviront (peut-être) un jour aux historiens.

Dans le canton de Vaud la justice n'est pas flamboyante comme à Genève, elle ne suscite guère la polémique. Il est vrai que le procureur n'est pas élu par le peuple et les problèmes d'organisation interne font rarement la une de la presse, surtout dans le domaine du droit civil. Un petit accès de curiosité n'est donc pas malvenu et comme le Rapport annuel du Conseil d'Etat comprend un chapitre

consacré à l'ordre judiciaire vaudois, regardons-y de plus près.

Des rapports distincts

On pourrait d'ailleurs imaginer que la séparation des pouvoirs conduise à des rapports distincts et non à l'inclusion de celui de la justice dans celui du Conseil d'Etat, mais la bonhomie vaudoise fait passer les économies de mise en page avant la symbolique héritée de Montesquieu. Cette appellation elle-même «Ordre judiciaire vaudois» est délicieusement désuète avec cette image d'une hiérarchie solennelle bien ordonnée. Certes l'exercice de la justice demande probablement de l'organisation et du décorum, mais parle-t-on d'ordre législatif ou d'ordre gouvernemental? On

sent l'expression de quelque chose qui se veut immuable, digne de la classification périodique des éléments de Mendéleev.

Les chiffres de la justice vaudoise

Nos concitoyens sont des querulous; ils adorent visiblement enrichir les avocats. Ainsi la «chaîne civile», comme il est dit dans le rapport, n'enregistre pas moins de 1 640 causes pendantes à la fin 2000. Or, le canton de Vaud n'est tout de même pas très grand et il ne s'agit que du Tribunal cantonal dont le seuil de compétence pour les affaires pécuniaires est pourtant passé de 8 000 à 100 000 francs, ce qui a d'ailleurs entraîné une diminution de 60% des nouvelles affaires. Les tribunaux d'arrondissements et de prud'hommes traitent des litiges inférieurs.

En matière pénale, les ordonnances de condamnation ont passé de 5 413 en 2000 à 5 589 en 2001. Plus de neuf mille plaintes et dénonciations ont été transmises aux préfets. Le Tribunal des baux et le Tribunal des mineurs connaissent également une augmentation du nombre de causes avec des enquêtes parfois difficiles à mener. ■

No comment

Sondre les Suisses sur la base des «Eurobaromètres», des questionnaires développés dans les pays de l'Union européenne, telle est une des tâches du SIDOS, le Service suisse d'information et d'archivage de données pour les sciences sociales rattaché à l'Université de Neuchâtel.

Pour 2001, en comparaison européenne, la Suisse est le pays où la curiosité pour la recherche en génie génétique est la plus forte. De même, elle fait montre d'un intérêt particulier pour toutes les questions relevant de la protection de l'environnement. Quant à Internet, sans mettre en doute son rôle essentiel pour le développement de nouvelles activités, en grand nombre, les Suisses ne croient pas vraiment qu'il puisse améliorer la qualité de la vie.

Enfin, les Suisses sont férus de culture. En ordre décroissant, cette dernière devance la politique, la science et la technologie, le sport et l'économie dans les intérêts des personnes sondées. ■

et des délais allongés.

Le ministère public a enregistré en 2001 une diminution des affaires enregistrées de 334 unités. Le nombre total, 14 008, reste imposant. Les substituts sont au nombre de 6,25 avec le procureur. Ce nombre est-il suffisant? Avouons notre incertitude. La justice constitue-t-elle un goulet d'étranglement alors que

**La justice
constitue-t-elle un
goulet d'étrangle-
ment alors que les
effectifs de la
police ne cessent
d'augmenter et
accompagnent
l'accroissement
des dépôts de
plaintes?**

les effectifs de la police ne cessent d'augmenter et accompagnent l'accroissement des dépôts de plaintes? Nous ne trancherons pas, faute de connaître les conditions de travail qui règnent dans la justice vaudoise. Mais un constructeur de machines aurait-il l'idée d'accroître son potentiel de production sans se soucier en même temps d'élargir ses marchés? C'est l'impression que donne aujourd'hui l'accroissement incessant des effectifs de police sans qu'une démarche parallèle semble à l'œuvre dans la justice vaudoise. A moins qu'il ne s'agisse là d'une différence dans la capacité de lobbying plutôt que dans la réponse à des besoins réels... *jg*

Le rapport est disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch) ou auprès de la Chancellerie d'Etat.